

I. Qu'est-ce que la "médiation par les pairs" ?

La médiation par les pairs est **une manière de gérer les conflits en s'appuyant sur la communication non violente et sur la gestion autonome des conflits des élèves entre eux.** Lorsqu'un conflit éclate entre deux élèves, ils ont la possibilité d'essayer de résoudre ce conflit en faisant **appel à un médiateur.** Ce médiateur est un élève du même âge ou à peine plus âgé, formé au processus de médiation.

L'**objectif de la médiation par les pairs** est de **donner aux futurs citoyens** que sont nos **élèves des outils pour affronter les situations conflictuelles sans avoir recours à la violence.** Ce dispositif doit leur permettre de verbaliser leurs émotions, leurs besoins, leurs valeurs et ainsi **trouver des solutions en coopérant et en faisant des compromis.**

Le projet (dont l'origine remonte à l'an 2015 !) est parti du constat de la dégradation visible du climat scolaire et de la recrudescence de bagarres et de disputes violentes notamment lors des récréations. L'origine de ces violences physiques ou verbales était souvent "bénignes" mais la plupart des élèves concernés se trouvaient dans l'incapacité de trouver les mots et d'expliquer ce qui les avait poussés à la violence.



II. La médiation par les pairs au collège Frédéric Mistral

Au collège F. Mistral, ce dispositif est mis en oeuvre depuis 3 ans par la quinzaine de professeurs qui ont suivi une formation locale. **Les deux professeurs référentes du dispositif sont Mmes Chevallier et Pagliaroli.** Une dizaine de professeurs participent activement aux différentes activités mises en place dans le cadre de la médiation par les pairs.

Le dispositif commence dès la sixième sous deux formes :

1. Des activités de connaissance de soi et des autres ainsi que de coopération sont proposées aux nouveaux élèves de 6e **lors de la journée de pré-rentrée**. Cela permet de créer une dynamique de classe et de repérer les élèves qui étaient médiateurs en CM2. Ces activités ont également pour but de sonder les élèves volontaires pour intégrer le dispositif "sentinelles".

2. La formation des "sentinelles" :

Les élèves de 6e sont **trop jeunes pour être médiateurs au collège mais s'ils le souhaitent, ils peuvent devenir des "sentinelles"**. Leur mission est d'**observer la naissance des conflits** et d'aider leurs camarades en situation de conflit dans la cour de récréation. Ces élèves **servent d'intermédiaires entre médiés et médiateurs**. Bien sûr, on ne s'improvise pas sentinelle et nous avons organisé plusieurs **pique-niques pour rassembler les élèves volontaires** et leur proposer des activités qui leur ont permis de comprendre et de tenir leur rôle. **Mme Mariani, chargée de la liaison école-collège est devenue la référente du dispositif sentinelles**. Le travail des élèves sentinelles est **reconnu** par une mention récapitulant leur investissement dans le dispositif dans le **parcours citoyen** en bas des **bulletins des 2e et 3e trimestres**.

La formation à la médiation et la formation des médiateurs :

l'objectif de la classe de 5e

- Formation à la médiation :

1. Nous proposons à chaque professeur principal une **série d'activités** (à raison de 5 séances d'une heure) **visant à l'introduction de notions d'EMC** (en partenariat avec les collègues d'histoire-géographie) telles que la solidarité, la communication, l'entraide, la coopération, le respect de soi et des autres et le vivre ensemble. Ces activités peuvent être effectuées tout au long de l'année par le professeur principal ou tout collègue intéressé par le dispositif durant les heures de vie de classe.

2. **Dans le cadre du parcours citoyen tous les élèves de 5e bénéficient de la formation à la médiation**. Cette formation dure 10 heures en tout (5 séances de 2 heures). Pour chacune de ces séances, chaque classe est divisée en deux groupes et chaque groupe est accompagné par deux adultes volontaires (professeur, AESH, AED).

Les séances abordent la connaissance de soi et des autres, les émotions, les besoins et les valeurs de chacun, la communication et la coopération. C'est par le biais de petites activités physiques, de contes, d'échanges et de débats que nous abordons ces thématiques avec les

élèves. A l'issue de ces dix heures de formation, les élèves remplissent un questionnaire dans lequel ils nous font savoir s'ils seraient volontaires pour participer à la journée de formation qui leur permettra de devenir médiateurs.

Cette **formation** est évidemment **bénéfique pour les élèves mais aussi pour les adultes du collège.** En effet, elle nous permet de mieux connaître et comprendre les réactions de certains de nos élèves, de les voir aussi sous un autre jour. D'autre part **nous construisons avec les élèves un référentiel commun de réactions face au conflit.** Nous pouvons en permanence, en vie scolaire, dans la cour de récréation, en classe, nous appuyer sur les thèmes et les discussions abordées lors de cette formation pour aider les élèves à désamorcer leurs conflits. **C'est un outil formidable pour travailler tous ensemble à améliorer le climat scolaire.**

- Formation des médiateurs :

Les élèves de 5e volontaires suivent ensuite une journée de formation qui leur délivre un diplôme de médiateurs. Ils peuvent désormais réaliser des médiations au collège. Pour entretenir leurs compétences et créer une dynamique dans le groupe des médiateurs nous leur proposons **des pique-niques au cours desquels nous faisons le point sur les médiations réalisées, nous leur proposons des mises en situation.** En début d'année nous élaborons ensemble leur planning.

A chaque récréation un binôme de médiateurs est d'astreinte en cas de besoin.

Les médiations ont lieu dans la salle du Psy-EN près du secrétariat. Chaque professeur est susceptible d'ouvrir la salle aux médiateurs et aux médiés si besoin. La liste des élèves médiateurs ainsi que leur planning est affichée dans les lieux stratégiques de l'établissement.

Nous avons tous tiré de grands bénéfices de la médiation ; nous poursuivons l'aventure !